

# Dossier de presse



## NATRUE

L'association internationale pour  
les cosmétiques naturels et biologiques

*La nature ne peut être réinventée*

2021



## SOMMAIRE

<b>Promouvoir et protéger les cosmétiques naturels et biologiques au profit de tous les consommateurs</b>	<b>03</b>
🌿 <i>Les missions de NATRUE</i>	
<b>Les exigences du label NATRUE</b>	<b>04</b>
🌿 <i>Ce qui différencie NATRUE des autres labels</i>	
🌿 <i>Accès aux informations détaillées sur le site web de NATRUE</i>	
🌿 <i>Des substances naturelles, dérivés naturels et nature-identiques</i>	
🌿 <i>Deux niveaux de labellisation</i>	
🌿 <i>13 catégories de produits</i>	
🌿 <i>75 % des produits d'une marque doivent être labellisés</i>	
🌿 <i>Des critères notés par des certificateurs indépendants</i>	
<b>L'association NATRUE, au-delà du label</b>	<b>08</b>
🌿 <i>NATRUE, interlocuteur des instances de travail et de décision européennes</i>	
🌿 <i>Prises de positions</i>	
🌿 <i>Informier directement les consommateurs : la base de données NATRUE</i>	
🌿 <i>Mesurer l'état de l'opinion</i>	
<b>NATRUE en France</b>	<b>10</b>
🌿 <i>8 entreprises en France (siège ou filiale)</i>	
🌿 <i>Nombre de références (janvier 2021)</i>	
<b>10 concepts clés sur les mentions relatives à la composition des produits "naturels" et "bio" (et leur décryptage)</b>	<b>12</b>
1. Naturel	
2. Biologique	
3. Sans OGM	
4. Sans produits chimiques	
5. Propre / non toxique	
6. Libre de ( <i>free from</i> ) / Sans...	
7. Non testé sur les animaux	
8. Végétalien / <i>Vegan</i>	
9. Durable	
10. Sans eau	
<b>A propos de NATRUE</b>	<b>15</b>
<i>Contact presse</i>	



## Promouvoir et protéger les cosmétiques naturels et biologiques au profit de tous les consommateurs

**NATRUE est une association internationale à but non lucratif, basée à Bruxelles, engagée dans la promotion et la protection des cosmétiques naturels et biologiques à travers le monde. Des milliers de produits cosmétiques, élaborés et commercialisés par des centaines de marques, arborent aujourd'hui ce label international.**

---

### Les missions de NATRUE

**Promouvoir et protéger les cosmétiques naturels et biologiques au profit des consommateurs du monde entier, c'est :**

- Garantir aux consommateurs des cosmétiques authentiquement naturels et biologiques, et cela de manière vérifiable ;
  - Œuvrer pour que les ingrédients nécessaires à la production de cosmétiques naturels et biologiques restent disponibles pour le bien du consommateur ;
  - Aider les consommateurs à identifier des cosmétiques naturels et biologiques en facilitant l'accès aux informations sur les marques et les produits certifiés NATRUE grâce à sa [base de données en ligne](#) ;
  - Contribuer au développement d'une meilleure réglementation concernant les définitions et allégations liées aux cosmétiques naturels et biologiques, dans la plus grande transparence.
- 

Les cosmétiques naturels et biologiques apparaissent au cours des années 1970 avec l'émergence de l'écologie politique. Il s'agit alors, dans le sillage des premiers militants écologistes, de proposer une alternative souvent radicale à la société de consommation. Jusqu'au début des années 2000, le « bio » constitue un marché de niche auquel seuls quelques consommateurs se montrent sensibles. Puis l'intérêt croissant pour le bien-être et la recherche d'ingrédients naturels stimulent la croissance sans précédent de ce segment au cours des dix dernières années, tant dans l'agriculture, l'alimentation que dans les soins corporels. Soutenus par la montée du e-commerce et l'ouverture de boutiques spécialisées, les cosmétiques naturels et biologiques consolident leur présence sur le marché. Parallèlement, on assiste à la démocratisation progressive du bio ainsi qu'à la sécurisation des approvisionnements. Mais cet engouement est également propice à un certain opportunisme, voire à des tromperies visant à duper le consommateur. C'est pourquoi les producteurs les plus attachés à la qualité et à l'authenticité de leur démarche s'organisent alors pour apporter aux consommateurs toutes les garanties et se démarquer du *greenwashing*. C'est ainsi qu'en 2007-2008 naissent l'association puis le label NATRUE<sup>1</sup> pour promouvoir et protéger la cosmétique naturelle et bio en représentant les marques cosmétiques et en donnant des garanties aux consommateurs.

---

<sup>1</sup> Le mot NATRUE associe les termes *nature* et *true* (vrai, en anglais)



## Les exigences du label NATRUE

**NATRUE crée son label en 2008. Au cours des années précédentes, alors que la réglementation des produits cosmétiques devenait de plus en plus complexe, les PME de cosmétique naturelle et biologique authentique avaient ressenti le besoin d'être représentés et de parler d'une seule voix au niveau réglementaire international. En 2007, devant l'absence de définition internationale de ce type de produits, la nécessité de disposer d'une meilleure réglementation pousse les membres fondateurs de NATRUE à créer leur propre association internationale sous forme d'Organisation Non Gouvernementale (ONG) et, un an plus tard, leur label. Ces fondateurs sont les pionniers et plus grands producteurs de produits cosmétiques en Europe : Weleda, WALA, Laverana, PRIMAVERA, LOGOCOS et CEP.**

**14 ans plus tard, NATRUE a consolidé sa position d'association internationale chargé de promouvoir la protection et la promotion des cosmétiques naturels et biologiques authentiques dans le monde.**

---

### Ce qui différencie NATRUE des autres labels

- Les critères rigoureux du label NATRUE autorisent uniquement les ingrédients sans OGM naturels, dérivés naturels ou nature-identiques dans la formulation de produits cosmétiques naturels et bio. NATRUE considère que la nature ne peut être réinventée, ni les ingrédients naturels et biologiques remplacés par des ingrédients d'origine pétrochimique.
- Au moins 75 % (ou 8 sur 10 produits) d'une marque ou sous-marque doit pouvoir être certifiée selon les critères de NATRUE pour pouvoir bénéficier du label. NATRUE s'engage ainsi à proposer aux consommateurs des produits cosmétiques provenant d'entreprises engagées à promouvoir la cosmétique naturel et bio et à combattre le « greenwashing ».
- NATRUE distingue 13 catégories différentes de produits cosmétiques afin d'adapter et de garantir des niveaux de contenu naturel et biologique pour ses deux niveaux de certification (cosmétiques naturels et cosmétiques bio). Cela permet d'encourager l'innovation cosmétique tout en garantissant le maximum de contenu naturel et bio dans chaque type de produit cosmétique.
- Pour mieux représenter la quantité réelle d'ingrédients naturel ou bio présents dans un cosmétique, les critères du label NATRUE retranchent l'eau ajoutée du calcul du contenu naturel ou bio dans un produit, sauf si elle dérive d'une plante.
- Lorsque le logo NATRUE apparaît sur un emballage, le consommateur peut être sûr que le produit qu'il contient a été vérifié conforme aux critères de la norme NATRUE à travers un processus de certification indépendant et transparent mené à bien par des organismes de certification accrédités.
- NATRUE participe aux travaux des organes décisionnels réglementaires internationaux et en particulier européens. NATRUE préconise que toute future définition réglementaire des cosmétiques naturels et biologiques soit stricte, sans quoi le marché sera submergé de produits « inspirés de la nature » au détriment des produits qui apportent de véritables garanties aux allégations « naturel » et « bio ».



## Des substances naturelles, dérivés naturels et nature-identiques

Le label NATRUE est décerné aux cosmétiques naturels et bio dont les ingrédients sont 100 % naturels, dérivés naturels ou nature-identiques garantis sans OGM (organismes génétiquement modifiés).

Autrement dit, seuls sont autorisés :

- les ingrédients 100 % naturels (obtenus à partir de certains processus physiques ou de fermentation) ou 100 % dérivés naturels (résultat des réactions chimiques autorisées sur des ingrédients naturels) ;
- certains agents de conservation, pigments et minéraux nature-identiques (ces substances sont produites dans des laboratoires mais peuvent se trouver dans la nature).

Ne sont pas autorisés :

- les ingrédients provenant d'huiles minérales ou d'organismes génétiquement modifiés ;
- les parfums de synthèse, silicones, parabènes ou microplastiques.

Pour obtenir le label NATRUE, les producteurs doivent démontrer que tous les aspects du développement durable sont pris en compte, tout au long de la chaîne de fabrication, dans le respect de la biodiversité et en évaluant leur impact environnemental. Les ingrédients, les procédés de fabrication, de même que les matériaux de support et emballages sont également soumis à des règles précises.

Contrairement aux autres standards, les critères de NATRUE établissent que le pourcentage d'eau ajouté ne soit pas compté dans le calcul total des ingrédients naturels afin d'éviter de gonfler artificiellement le pourcentage de « naturalité » d'un produit cosmétique.

## Deux niveaux de labellisation

NATRUE a défini deux catégories de labellisation selon le pourcentage d'ingrédients végétaux naturels ou bio : les produits labellisés NATRUE peuvent être certifiés cosmétiques naturels ou cosmétiques biologiques (au moins 95 % des substances naturelles ou dérivées naturelles sont biologiques).

- **Cosmétiques naturels** : selon le produit, un seuil minimal d'ingrédients naturels et un seuil maximal d'ingrédients transformés d'origine naturelle doivent être respectés.
- **Cosmétiques biologiques** : en plus de respecter les conditions ci-dessus, 95 % d'ingrédients naturels doivent être issus de l'agriculture biologique. Les procédés de fabrication sont limités et les pratiques doivent être respectueuses de l'environnement. Seules les fragrances naturelles issues d'huiles essentielles sont autorisées (norme ISO 9235).

Les ingrédients issus d'animaux (à l'exclusion d'animaux vertébrés morts) sont autorisés dans les critères du Label NATRUE.



## 13 catégories de produits

NATRUE a déterminé 13 catégories de produits avec leurs propres exigences en matière de quantité minimale d'ingrédients naturels et de quantité maximale d'ingrédients dérivés naturels. Tout en établissant une norme stricte et fiable, NATRUE reconnaît que les différences inhérentes aux formulations et aux fonctions de ces catégories de produits nécessitent de prendre en compte différents critères pour atteindre un même niveau de certification avec des garanties en commun :

1. Huiles, produits sans eau (hygiène et soin)
2. Parfums, Eaux de Parfum, Eaux de Toilette, Eaux de Cologne
3. Émulsions (eau/huile) soin cutané et oléogels
4. Produits de maquillage contenant de l'eau
5. Déodorants et anti-transpirants
6. Émulsions (huile/ eau) & gels soin cutané
7. Protection solaire
8. Soins / Traitement capillaire
9. Produits d'hygiène contenant des agents tensioactifs
10. Produits bucco-dentaires
11. Produits de maquillage sans eau
12. Savons
13. Eaux

## 75 % des produits d'une marque doivent être labellisés

Une règle stricte stipule qu'au moins 75 % de tous les produits cosmétiques d'une marque ou d'une sous-marque (ou 8 sur 10) soient conformes à la norme NATRUE pour pouvoir arborer le logo NATRUE. Seuls les produits certifiés peuvent porter le label.

NATRUE interdit aux producteurs de certifier d'une manière sélective certains produits de leurs gammes, ce qui induirait en erreur les consommateurs qui pourraient penser à tort que l'ensemble est certifié.





## Des critères notés par des certificateurs indépendants

Afin de garantir l'indépendance du processus de certification, NATRUE ne labellise pas directement les produits candidats : c'est toujours un tiers indépendant, certificateur agréé NATRUE, qui mène le processus d'accréditation.

Les certificateurs agréés NATRUE (NAC) sont des intervenants externes, accrédités et totalement indépendants, responsables du processus dans son ensemble. Ils sont soumis à un processus d'accréditation rigoureux par IOAS, partenaire de NATRUE, et garantissent que chaque produit certifié NATRUE est conforme aux critères du label. Un producteur qui souhaite obtenir le label NATRUE doit donc choisir un certificateur, en fonction de sa disponibilité, de ses services et de sa spécialisation par produits.



### Accès aux informations détaillées sur le site web de NATRUE

-  [critères NATRUE](#) et référentiel élaborés par le comité scientifique
-  [base de données publique en ligne](#) des produits certifiés NATRUE
-  [processus](#) de certification et d'accréditation
-  [certificateurs approuvés](#)



Récoltes de fleurs dans le jardin de la marque Beauty Garden © Beauty Garden/Dan Courtice



## L'association NATRUE, au-delà du label

**La première mission de NATRUE est de promouvoir et de protéger les cosmétiques naturels et biologiques au profit des consommateurs du monde entier. Pour y parvenir, NATRUE travaille avec toutes les parties prenantes concernées au sein des institutions européennes et des organismes internationaux, militant en faveur d'une meilleure réglementation.**

### **NATRUE, interlocuteur des instances de travail et de décision européennes**

NATRUE participe à l'activité de l'ensemble des organes décisionnels réglementaires pertinents au niveau international :

**NATRUE siège au groupe de travail sur les cosmétiques de la Commission européenne**, où sont abordées toutes les réglementations émergentes et en évolution ayant une incidence sur les cosmétiques (y compris la réglementation des allégations relatives aux cosmétiques et ingrédients). Les allégations « naturel » et « bio » sont fortement discutées au sein du groupe de travail, qui comprend des représentants des experts du secteur.

**Les institutions Européennes invitent régulièrement NATRUE** à apporter sa contribution à divers groupes de travail institutionnels et à certaines consultations publiques, portant par exemple sur les allergènes du parfum, les perturbateurs endocriniens, le développement durable dans le secteur cosmétique, etc.

**NATRUE est membre de l'Organisation européenne de normalisation (CEN)** : toutes les normes européennes émergentes et en évolution sont discutées, approuvées ou rejetées. Si la Commission Européenne donne mandat au CEN d'élaborer une norme, celle-ci devient une norme harmonisée européenne lors de son adoption. Elle est citée en tant que telle dans les règlements de l'UE. Si un membre du CEN présente une norme qui est adoptée, il s'agit d'une norme que l'État Membre peut intégrer à son droit national.

**NATRUE contribue aux travaux d'ISO TC 217 / WG 4**, un groupe cosmétique multipartite au sein de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Le groupe de travail 4 (GT4) élabore actuellement des lignes directrices pour les définitions techniques et les critères applicables aux cosmétiques naturels et biologiques.

**NATRUE travaille avec le Parlement européen.** En novembre 2014, NATRUE a organisé un événement de deux jours au Parlement Européen, présentant sa vision, sa mission et ses objectifs. L'accent a été mis sur la nécessité d'une définition réglementaire stricte des cosmétiques naturels et biologiques.





## Prises de positions

Les prises de position sont des documents exprimant les opinions de NATRUE, émises par le secrétariat de l'association en accord avec ses membres sur des sujets précis, à un moment donné. Préparées en collaboration étroite au sein de groupes de travail, elles sont régulièrement mises à jour sous différents numéros de versions à mesure que les sujets évoluent.

### Sept positions à télécharger en ligne (en anglais) :

<https://www.natrue.org/fr/why-us/fact-sheets-position-papers/>

- 🌱 Fragrance allergens
- 🌱 NATRUE statement on Animal Testing
- 🌱 China and Animal Testing Q&As
- 🌱 Pesticide Residues
- 🌱 Endocrine Disrupting Chemicals
- 🌱 Hydrolates Statement
- 🌱 New Plant Breeding Techniques

## Informer directement les consommateurs : la base de données NATRUE

La base de données en ligne publique de [NATRUE](#) est un outil de référence pour les producteurs et les consommateurs, qui peuvent la consulter à tout moment pour en savoir plus sur les produits certifiés NATRUE, les matières premières certifiées et les marques arborant le label NATRUE.

## Mesurer l'état de l'opinion

Pour donner plus de poids à son argumentation, NATRUE a fait réaliser en 2015 une enquête par le GfK Group. Selon cette étude, 80 % des consommateurs attendent de la définition des produits naturels qu'ils ne contiennent que des ingrédients naturels, notamment sans OGM pour 90 % des personnes interrogées.



## NATRUE en France

### 1. 8 entreprises en France (siège ou filiale) dont les produits portent le label NATRUE



Laboratoires Weleda (Weleda France) : 9 rue Eugène Jung, 68330 Huningue - <https://www.weleda.fr/>.

C'est au cœur d'Arlesheim et de Schwäbisch-Gmünd, petits villages suisse et allemand, que Weleda est née et s'est développée en 1921.

L'implantation très rapide en Alsace en 1924, proche de la frontière suisse, confirme l'enracinement et la dimension européenne de l'entreprise. La nature est notre source d'inspiration. Fidèles depuis plus de 95 ans à ce principe fondamental, nous proposons des produits exclusivement issus de la nature : tout d'abord des médicaments homéopathiques et phytothérapeutiques, ainsi que des soins cosmétiques.



Dr. Hauschka (WALA France) : 9 rue Pierre Dupont, 75010 Paris - <https://www.drhauschka.fr/contact/>.

Notre marque est bien plus qu'un logo : elle est un engagement fort en faveur de notre univers : nos plantes médicinales, issues majoritairement de cultures biologiques, aident la peau à se soigner et à se régénérer par elle-même. Nous rendons hommage à la beauté intérieure tout autant qu'à la beauté extérieure. Nous sommes obsédés par la qualité et fabriquons nos produits depuis plus de 50 ans, de manière artisanale, au même endroit, dans le Jura Souabe, en Allemagne. Notre entreprise est une fondation, qui ne comprend aucun actionnaire. Elle appartient tout simplement à elle-même, à la société civile et à l'environnement.



lavera Naturkosmetik France : <https://www.lavera.com/fr/>.

Thomas Haase a commencé à développer des cosmétiques efficaces et 100 % naturels, et a fondé l'entreprise Laverana en 1987, ainsi que la marque lavera Naturkosmetik. Depuis 1988, il développe le marché des cosmétiques naturels et dirige Laverana en tant que fondateur et partenaire exécutif. Le nom de l'entreprise, Laverana, révèle déjà que la marque et l'entreprise sont inextricablement liées, car « lavera » signifie

« la vraie », et « na » se réfère à « naturel ».



Beauty Garden : La Ferme de Beauté, Le Bourg, 19200 Auriac - <http://www.beautygarden.com/fr/>.

Beauty Garden, Cosmétiques bio de la graine à la crème ! C'est en prenant soin de son jardin, à Auriac en Corrèze, que Bernard Mas, fondateur de la marque, s'est posé la question ... Et si les secrets de beauté étaient cachés dans le potager ? Pour y répondre, il a réuni autour de lui une équipe de militants du bio avec une experte en herboristerie, un maraîcher et une passionnée d'éco-conception. L'équipe cultive depuis 2014 avec beaucoup d'amour des fleurs et des légumes et les transforme en cosmétiques bio. Les emballages sont éco-conçus avec principalement du verre et du bois de tilleul. Une marque engagée et locale !



True Friends of  
Natural and Organic  
Cosmetics

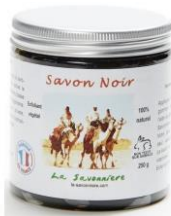


COULEURS GAIA : 13 rue Travot, 49300 Cholet - [www.couleursgaia.com](http://www.couleursgaia.com).  
Pionnière de la coloration capillaire 100 % végétale et bio, Couleurs Gaïa transmet aux coiffeurs sa passion des produits naturels, bio et des plantes depuis près de 15 ans.



DERMOPLANT : 178 Route de Cran-Gevrier, 74650 Chavanod - <http://dermoplant.com>.

Dans le monde de DermoPlant, l'Homme et la Nature ne font qu'un et leur dépendance réciproque est plus qu'évidente et prouvée de manière scientifique. Le corps humain est littéralement "issu de la Terre" avec 26 éléments sur les 92 identifiés dans la croûte terrestre. Comme la Terre elle-même, l'être humain est issu de l'Univers.



La Savonnière : 905 Route du Gond Pontouvre, 16600 Ruelle sur Touvre - [www.la-savonniere.com](http://www.la-savonniere.com).

La Savonnière, spécialiste du savon de qualité, vous invite à goûter hygiène et bien-être à travers des savons artisanaux, sans colorant ni conservateur, répondant à des critères stricts de qualité et de fabrication. Nous vous proposons des produits naturels pour la beauté du corps et du visage.



Mademoiselle Bio : 23 rue Jean Daudin, 75015 Paris - [www.mademoiselle-bio.com/mademoiselle-bio](http://www.mademoiselle-bio.com/mademoiselle-bio).

Forte de ses années d'expérience au sein de la cosmétique certifiée, Mademoiselle bio, marque experte, exigeante et engagée, a sélectionné pour vous le meilleur de la nature afin de vous proposer des cosmétiques bio, élaborés avec des composants, tous actifs aux propriétés uniques.

## 2. Nombre de références (janvier 2021)

**39 produits de marques françaises + 700 produits de marques internationales disposant de laboratoires/filiales en France :**

- Weleda : 173 produits certifiés avec le label NATRUE
- Dr. Hauschka : 210 certifiés avec le label NATRUE
- lavera Naturkosmetik : 353 certifiés avec le label NATRUE

Nombre de produits bénéficiant du label NATRUE dans le monde entier à ce jour : plus de **7000 produits** (mise à jour permanente en ligne).



## 10 concepts clés

sur les mentions relatives à la composition des produits "naturels" et "bio"  
(et leur décryptage)

**Il n'existe actuellement aucune norme harmonisée au niveau de l'Union Européenne (UE) qui précise les usages des termes "naturel" et "biologique" concernant les produits cosmétiques. En conséquence, tous les produits cosmétiques vendus comme étant naturels et biologiques ne répondent pas aux attentes réelles des consommateurs. Ces derniers ont bien des raisons de se montrer sceptiques quant à l'authenticité des produits se réclamant du "vert". Sous le vocabulaire couvrant, se révèlent de nombreux mythes qui trompent souvent l'utilisateur. Voici la synthèse de 10 d'entre eux.**

### 1. Naturel

Le terme "naturel" est universellement populaire. Mais en l'absence d'une définition réglementaire officielle pour les cosmétiques naturels, il ne donne pratiquement aucune information sur la nature du produit, sauf s'il se réfère à une définition spécifique du terme qui peut être vérifié, par exemple au niveau des ingrédients. Les normes volontaires privées, avec des labels de certification comme le label NATRUE, apportent des définitions pour un produit cosmétique naturel et aident les consommateurs à identifier facilement les produits cosmétiques naturels authentiques, certifiés selon des critères vérifiables, transparents, accessibles au public et contrôlés par des organismes de certification.

### 2. Biologique

Comme pour le terme "naturel", il n'y a pas de définition officielle du "bio" dans l'univers des cosmétiques. Le règlement de l'Union Européenne s'appliquant aux aliments produits en agriculture biologique ne s'étend pas aux produits non alimentaires. L'UE considère le terme "biologique" comme une allégation et, contrairement à la législation alimentaire, elle n'établit pas le pourcentage de produit qui doit être biologique, ni ne garantit qu'une certaine proportion de matières premières doit être biologique pour valider l'allégation. Contrairement aux aliments biologiques, la législation sur les cosmétiques n'interdit ni ne limite l'utilisation de certaines substances synthétiques ou semi-synthétiques dans les cosmétiques biologiques. Pour NATRUE, les matières premières biologiques sont celles qui peuvent prouver lors de leur certification qu'elles ont été produites et contrôlées selon une norme ou un règlement biologique approuvé dans la famille de normes IFOAM (comme le règlement biologique de l'UE). Afin d'être certifié « cosmétiques bio » avec le label NATRUE, au moins 95 % des substances naturelles ou dérivées naturelles du produit cosmétique doivent être biologiques.

### 3. Sans OGM

Le règlement biologique de l'UE interdit les produits alimentaires biologiques produits à partir et par des OGM. Cependant, les produits cosmétiques prétendant être biologiques peuvent utiliser des ingrédients produits à partir ou par des OGM, car ce niveau de détail n'est pas requis dans le règlement sur les cosmétiques de l'UE. En vertu de la législation actuelle, il n'existe pas d'obligation pour chaque cosmétique prétendant être naturel ou biologique d'exclure les ingrédients d'origine végétale OGM ou d'étiqueter ceux qui sont issus d'OGM. Par conséquent, les produits qui se revendiquent biologiques pourraient être formulés avec des matières premières d'origine végétale OGM sans avertir le consommateur de leur présence



par le biais d'un étiquetage, le tout sans être considéré comme une allégation trompeuse pour l'utilisation de ce terme. Le label NATRUE garantit que les matières premières à l'intérieur du produit proviennent de plantes non OGM.

#### 4. Sans produits chimiques

Les cosmétiques "sans produits chimiques" n'existent pas. Chaque produit cosmétique ou de soins personnels est fait de produits chimiques : notre monde est plein de produits chimiques, l'eau par exemple en est un. Chaque ingrédient cosmétique est un produit chimique. Le terme "chimique" est familièrement utilisé comme synonyme de substances synthétiques (artificielles), y compris la pétrochimie. Cependant, d'un point de vue scientifique, toute vie implique des éléments et des réactions chimiques, donc affirmer qu'un produit est "sans produits chimiques" est inexact.

#### 5. Propre / non toxique

Une autre allégation tendance est celle des cosmétiques "propres". Le terme "propre" n'est pas défini, mais peut faire référence à des produits cosmétiques exempts d'ingrédients pétroliers ou d'ingrédients perçus comme dangereux ou litigieux. Cependant, les cosmétiques sont évalués sur le risque, et le risque est basé sur le danger de base d'une substance et sur la quantité d'exposition à celle-ci. Par exemple, même de l'eau en trop petite ou trop grande doses pourrait être nocive. Le langage courant des dangers est plus générique et, lorsque nous parlons d'ingrédients toxiques, nous nous référons à ceux pour lesquels il existe des preuves toxicologiques de leurs effets nocifs sur la santé de l'homme ou de l'environnement. Selon le règlement cosmétique de l'UE, les substances hautement toxiques sans limite d'utilisation sûre sont interdites. Toutes les substances autorisées utilisées dans les produits finis doivent être évaluées par la loi ou ne doivent être utilisées qu'aux limites de restriction fixées par la loi. Les substances soumises à restrictions sont listées de manière positive, tout comme les substances comme les colorants, les conservateurs et les filtres UV, qui doivent d'abord être approuvés pour une utilisation sur la base d'une évaluation positive des risques et utilisés uniquement jusqu'à des concentrations finales autorisées spécifiques dans un produit.

#### 6. Libre de (*free from*) / Sans...

En raison des problèmes de santé perçus soulevés dans les médias, certains ingrédients de soins personnels tels que les conservateurs ou les additifs couramment utilisés, les silicones ou les parabènes sont devenus indésirables. Les fabricants qui tentent de trouver des moyens de positionner leurs produits sur le marché en font la promotion en soulignant le manque de tels ingrédients dans leurs communications produits. Cependant, de telles allégations pourraient être considérées comme trompeuses si elles suggéraient qu'un produit est plus sûr qu'une autre des substances dont il est exempt. De même, une allégation d'absence d'ingrédient X peut être considérée comme dénigrant cette substance lorsqu'il n'existe aucune preuve scientifique à l'appui de son caractère dangereux.

Un exemple en est l'expression souvent rencontrée, "sans allergène". Une telle allégation est difficile à évaluer car les consommateurs peuvent développer une allergie à tout type de substance d'origine naturelle ou synthétique, mais dans la mesure où les cosmétiques sont souvent des mélanges complexes, ils peuvent ignorer la cause de leur allergie. De plus, le développement d'allergies est complexe et certains effets indésirables peuvent se manifester rapidement ou longtemps après l'exposition. Globalement, une absence totale de risque de réaction allergique ne peut être garantie et le produit ne doit pas donner l'impression de le promettre, qu'il s'agisse de produits cosmétiques conventionnels ou biologiques.



## 7. Non testé sur les animaux

À l'instar des allégations "exempt de", les allégations trompeuses faisant référence à l'absence d'expérimentation animale peuvent être utilisées à mauvais escient, alors que le règlement UE sur les cosmétiques exclut déjà l'expérimentation animale (*article 18*). NATRUE a étendu cette interdiction des tests sur les animaux à l'échelle mondiale pour bloquer l'utilisation de son sceau par des produits commercialisés dans des pays non-européens où les tests sur les animaux sont toujours obligatoires.

## 8. Végétalien / Vegan

Les produits non testés sur les animaux ne sont pas automatiquement végétaliens, et vice-versa. Le véganisme est un mode de vie par lequel aucun produit provenant d'animaux n'est utilisé. Le terme n'est pas légalement protégé au niveau de l'UE mais il est possible de garantir des produits végétaliens selon une norme/définition privée donnée. Cependant, les cosmétiques certifiés selon des normes biologiques privées peuvent ne pas être végétaliens par défaut, car les exigences d'une norme privée particulière peuvent autoriser certains ingrédients d'origine animale (tels que le lait, le miel ou la cire d'abeille) qui seraient exclus des cosmétiques végétaliens. De même, un cosmétique végétalien n'est pas par défaut biologique.

## 9. Durable

Au-delà du produit en lui-même, les raisons de vouloir produire des cosmétiques naturels ou biologiques peuvent être de vouloir assumer une responsabilité environnementale et sociale, comme soutenir les communautés locales et les PME en tant que fournisseurs d'ingrédients naturels. Néanmoins, la durabilité est un concept multifactoriel et sa mesure est complexe. La norme ISO 14021:2016 portant sur les labels et déclarations environnementaux reconnaît qu'il n'existe actuellement aucune méthode définitive pour mesurer la durabilité et qu'il n'est donc pas possible de prétendre l'atteindre complètement.

Un processus de fabrication et d'approvisionnement plus durable doit consommer moins de ressources (eau, terre, électricité et produits chimiques) et produire moins de déchets. L'emballage est un autre aspect qui a un impact sur l'empreinte environnementale d'un produit. Les exigences en matière d'emballage et de matériaux de transport inclus dans les critères de NATRUE contribuent à protéger l'environnement et à soutenir la durabilité des produits.

## 10. Sans eau

L'eau est un ingrédient majeur de nombreux produits cosmétiques et en même temps une denrée précieuse. Pour cette raison, une partie du mouvement vers des produits plus durables accompagne la réévaluation de son empreinte eau. Bien qu'un produit puisse être étiqueté "sans eau", cette mention ne concerne que la formulation du produit car tous les produits ont une empreinte hydrique dans leur cycle de vie. Par exemple, l'agriculture, d'où proviennent tous les ingrédients naturels ou biologiques, est une industrie très consommatrice d'eau. D'autres considérations relatives au cycle de vie comprennent le transport, la fabrication des produits finis et leur emballage, la formulation ou l'utilisation finale du produit (souvent impossible sans un peu d'eau) et enfin l'élimination et le recyclage de celui-ci. La quantité d'eau requise dans tous ces processus dépasse de loin toute économie d'eau obtenue en excluant l'eau dans la formulation du produit. Par conséquent, si une marque de cosmétique crée une formulation avec l'intention d'être durable, elle doit équilibrer son empreinte hydrique avec d'autres impacts environnementaux, sociaux et économiques afin de rendre le produit responsable de l'eau qu'il consomme pour sa fabrication.



*« Certaines des allégations ci-dessus sont spécifiquement liées aux cosmétiques naturels et biologiques, mais beaucoup s'appliquent aux cosmétiques en général. Le principal problème auquel sont confrontés les consommateurs est le manque de transparence et d'équivalence concernant les allégations. Ils doivent donc rester vigilants et rechercher des produits qui répondent réellement à leurs attentes. Certaines étiquettes peuvent leur garantir que le produit est conforme à des exigences spécifiques qui peuvent parfois mettre l'accent sur une exigence plus élevée que celles que la loi prévoit. »*

*Le label NATRUE fournit une référence rapide et facile pour aider les consommateurs à identifier des produits cosmétiques naturels et biologiques authentiques qui ont réussi à répondre à des critères stricts, vérifiables et certifiés de manière indépendante. C'est pour cela que le label NATRUE identifie des cosmétiques naturels et bios réellement dignes de ce nom. »*

**Mark Smith, Directeur Général de NATRUE**

---

## À propos de NATRUE

NATRUE est une organisation internationale à but non lucratif créée en 2007, siégeant à Bruxelles. L'association promeut et protège les cosmétiques naturels et biologiques authentiques. Le label NATRUE établit une norme élevée qui permet aux consommateurs du monde entier de reconnaître et de bénéficier de produits cosmétiques naturels et biologiques réellement dignes de ce nom.

À ce jour, plus de 7000 produits de plus de 320 marques et plus de 500 matières premières sont certifiés NATRUE ([chiffres régulièrement actualisés](#)). Les produits labellisés sont répertoriés dans la base de données accessible au public sur le site web.

Plus d'informations sur NATRUE en anglais, français, allemand, italien et espagnol sur [www.natrue.org](http://www.natrue.org) – NATRUE, 40 Rue Washington, 1050 Brussels - Belgique

**Présentation vidéo sur [YouTube](#) (en français durée 2'55)**



<https://twitter.com/NATRUE>



<https://www.facebook.com/NATRUE/>



<https://www.linkedin.com/company/6427221>



[https://www.instagram.com/natrue\\_aisbl/](https://www.instagram.com/natrue_aisbl/)

**Contact presse France :** Jean REMY • tél. : 06 75 91 38 15 • [jean.remy@intelligible.fr](mailto:jean.remy@intelligible.fr)